

Doctrines

Législation Communautaire

Banque

- (060284) Droit de la régulation bancaire : vers l'achèvement de l'Union bancaire ?, LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme (Banque, 01/12/17, n°814)

Bourse et marchés financiers

- (060276) Nouveau règlement Prospectus : vers plus de flexibilité pour les émetteurs ?, CARDON Charles, DURAND Quentin (Bulletin Joly Bourse et produits financiers, 01/11/17, n°6, p.405)

Législation Internationale

Banque

- (060238) Les conséquences du Brexit sur la banque européenne d'investissement , MARCHEGIANI Giannangelo (Revue des affaires européennes, 01/11/17, n°2, p.263-291)

Bourse et marchés financiers

- (060196) Remarks on the German Regulation of Crowdfunding, TROGER Tobias H. (Revue trimestrielle de droit financier, 02/11/17, n°3, p.79-84)

Pénal

- (060213) Iran sanctions relief in the EU and US: a persisting uncertainty, DAHER Myriam (Revue trimestrielle de droit financier, 01/11/17, n°3, p.176-177)

Sociétés et autres groupements

- (060197) The Corporate Governance Code in Germany and France, DECKERT Katrin, RONTCHEVSKY Nicolas (Revue trimestrielle de droit financier, 01/11/17, n°3, p.85-89)

Législation Nationale

Assurances

- (060220) La blockchain et l'assurance, la blockchain ou l'assurance ?, BIGOT Rodolphe (Revue Lamy Droit de l'immatériel, 01/11/17, n°142, p.66-72)
- (060198) Confusion autour du débiteur de conseil en assurance, MARLY Pierre-Grégoire (Revue trimestrielle de droit financier, 01/11/17, n°3, p.182-184)

Banque

- (060263) Chronique de droit bancaire (1er avril - 31 octobre 2017), MATHEY Nicolas (J.C.P. E., 23/11/17, n°47, p.37-42)

Civil

- (060190) Propositions d'amélioration de la rédaction des dispositions régissant le droit commun des contrats (Rapport – 10 mai 2017), HAUT COMITÉ JURIDIQUE DE LA PLACE FINANCIÈRE DE PARIS (HCJP) (Revue trimestrielle de droit financier, 01/11/17, n°3, p.3-21)
- (060172) Une solution convaincante pour l'engagement de la responsabilité des contractants ; à propos de l'article 1234 du projet de réforme de la responsabilité civile , LEVENEUR-AZEMAR Marie (J.C.P. G., 13/11/17, n°46, p.2034-2036)

Garantie

- (060232) Chronique de droit des sûretés (2e-3e trimestre 2017), SIMLER Philippe , DELEBECQUE Philippe (J.C.P. G., 20/11/17, n°47, p.2130-2137)

Immobilier et urbanisme

- (060201) La responsabilité dans les opérations immobilières de défiscalisation , LE FUR Anne-Valérie (J.C.P. E., 16/11/17, n°46, p.28-)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (060282) Digitalisation des services financiers : quels changements ?, CAPRIOLI Eric A., AGOSTINI Pascal (Banque, 01/12/17, n°814)
- (060171) La blockchain révolutionne les levées de fonds, SCHILLER Sophie (Actes pratiques, 01/11/17, n°156)

Pénal

- (060173) Depuis le 1er août 2017, complétez le document relatif au bénéficiaire effectif !, CASTAGNE Suzel (Actes pratiques, 01/11/17, n°156)

Procédures collectives

- (060224) Adaptation du droit français des entreprises en difficulté au règlement insolvabilité du 20 mai 2015 ; A propos de l'ordonnance n°2017-1519 du 2 novembre 2017, ROUSSEL GALLE Philippe, TABELING Anaïs (J.C.P. G., 20/11/17, n°47, p.2094-2097)

Public

- (060233) Entrée en vigueur des pouvoirs d'injonction et de sanctions administratives de l'Agence française anti-corruption en cas de manquement aux nouvelles obligations de conformité anti-corruption, DEZEUZE Eric, RONTCHEVSKY Nicolas (Revue trimestrielle de droit financier, 01/11/17, n°3, p.185-187)

Sociétés et autres groupements

- (060203) The 2017 Act on the duty of vigilance of parent and outsourcing companies, CONAC Pierre-Henri, URBAIN-PARLEANI Isabelle (Revue trimestrielle de droit financier, 01/11/17, n°3, p.90-96)

Institutions bancaires et financières

Législation

- (060285) Instruction ACPR n° 2017-I-20 remplaçant l'instruction n° 2015-I-16 relative aux documents à produire dans le cadre de l'exercice d'une activité d'assurance par voie de libre établissement ou de libre prestation de services dans un autre État de l'EEE (Instructions ACPR, 24/11/17)
- (060252) Position AMF - Evaluation prudentielle des acquisitions et des augmentations de participations qualifiées dans des entités du secteur financier (Positions AMF, 27/11/17)
- (060240) Instruction ACPR n° 2017-I-19 relative à la remise des plans de financement par les établissements de crédit (Instructions ACPR, 23/11/17)

Jurisprudence

Législation Communautaire

Banque

- **(060255) Clauses abusives et prêts en devise : la CJUE affine son interprétation de certains articles de la directive 93/13/CEE du 5 avril 1993**

Plusieurs éclairages utiles sont donnés par la CJUE dans sa décision du 20 septembre 2017. Ceux-ci portent sur trois points : l'exclusion de l'analyse des clauses portant sur l'objet principal du contrat, le tempérament à ce principe à l'égard des clauses insuffisamment claires et compréhensibles et la connaissance du professionnel à prendre en considération à l'occasion de l'analyse des clauses. (CJUE - 20/09/17 : Dalloz 2017, n°41, p.2401 - note de LASSERRE CAPDEVILLE Jérôme)

- **(060239) Le MSU, nouveau sous-système de droit de l'Union européenne**

Depuis le 4 novembre 2014, le premier pilier de l'Union bancaire est effectif, et la banque centrale européenne exerce la surveillance des établissements de crédit de la zone euro. Il aura fallu moins de trois ans pour qu'un premier litige, entre un établissement de crédit et la BCE soit tranché par le tribunal de l'Union européenne dans le cadre de cet arrêt. (TPIUE - 16/05/17 : Revue des affaires européennes 2017, n°2 , p.363-377 - note de ADALID Sébastien)

Législation Nationale

Assurances

- **(060164) Point de départ du délai de prescription**

Le délai de prescription de l'action en nullité des contrats d'assurance-vie pour insanité d'esprit du souscripteur court à compter de l'acte ou de sa confirmation, et non du décès du souscripteur. (Cass.Civ. - 27/04/17 - 16-13571 : Revue générale du droit

des assurances 2017, n°11, p.576 - note de LAMBERT Sophie)

- **(060162) Abus de la faculté de renonciation : retour sur les qualités d'averti et de profane**

Une cour d'appel, en se bornant à constater que les conditions d'exercice du droit de renonciation prévues par la loi étaient réunies, sans rechercher, ainsi qu'elle y était invitée, au regard de la situation concrète de l'assuré, de sa qualité d'averti ou de profane et des informations dont il disposait réellement, quelle était la finalité de l'exercice de son droit de renonciation et s'il n'en résultait pas l'existence d'un abus de droit, a privé sa décision de base légale (Cass.Civ. - 05/10/17 - 16-19565 : Revue générale du droit des assurances 2017, n°11, p.572 - note de MAYAUX Luc)

Banque

- **(060256) Administration légale sous contrôle judiciaire : responsabilité en cas de prélèvement bancaire**

Il résulte des articles 389-6 et 389-7 du code civil, dans leur rédaction antérieure à celle issue de l'ordonnance n° 2015-1288 du 15 octobre 2015, ensemble l'article 499 du même code, dans sa rédaction issue de la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007, que l'administrateur légal, même placé sous contrôle judiciaire, a le pouvoir de faire seul les actes d'administration. Il peut, à ce titre, procéder à la réception des capitaux échus au mineur et les retirer du compte de dépôt sur lequel il les a versés. La banque n'est pas garante de l'emploi des capitaux. (Cass.Civ. - 11/10/17 - 15-24946 : Dalloz 2017, n°41, p.2405 - note de FARGE Claire)

- **(060218) Comment un système de cavalerie est constitutif d'escroquerie et d'exercice illégal de l'activité bancaire**

Le délit d'escroquerie est caractérisé en cas d'émission de traites ne correspondant pas à des opérations commerciales en vue d'obtenir le maintien ou l'accord de lignes de crédit. Les délais de paiement accordés entre deux entreprises qui ne reposent sur aucune opération commerciale réelle ne permet pas aux dirigeants concernés d'échapper à la condamnation pour exercice illégal de l'activité de banquier. De même, des opérations de trésorerie entre deux sociétés n'ayant pas de lien de capital portent atteinte au monopole bancaire. (Cass.Crim - 18/07/17 - 16-83346 : Gazette du Palais 2017, n°39, p.82 - note de MOREL-MAROGER Juliette)

- **(060277) L'extension de la composition administrative aux abus de marché**

L'AMF a publié les 25 et 26 septembre 2017 les deux premiers accords de composition administrative relatifs à des abus de marché, le champ de la procédure de transaction de l'AMF ayant été étendu à ces manquements en 2016. C'est l'occasion de rappeler les avantages et inconvénients de cette procédure. (Accord de composition administrative - 07/06/17 ; Accord de composition administrative - 29/05/17 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2017, n°6, p.380 - note de DARROIS Jean-Michel , MENNESSON Nicolas)

- **(060269) Affaire Raad : pas de surprise devant la cour d'appel de Paris**

La personne physique détenant le record de la plus lourde amende administrative jamais prononcée par l'AMF (14 millions d'euros) voit sa sanction pour manquement d'initié confirmée par la cour d'appel de Paris, dont la marge de manœuvre était d'autant plus réduite que le Conseil d'État avait déjà condamné son « informateur » en 2016, au vu d'un faisceau d'indices mentionnant notamment l'exploitation d'informations privilégiées par le requérant. (Cour d'appel - Paris - 28/09/17 : Bulletin Joly Bourse et produits financiers 2017, n°6, p.382 - note de MARTIN LAPRADE Franck)

Civil

- **(060231) La réserve héréditaire à l'épreuve de l'exception d'ordre public international**

Une loi étrangère désignée par la règle de conflit qui ignore la réserve héréditaire n'est pas en soi contraire à l'ordre public international français et ne peut être écartée que si son application concrète, au cas d'espèce, conduit à une situation incompatible avec les principes du droit français considérés comme essentiels. (Cass.Civ. - 27/09/17 - 16-13151 ; Cass.Civ. - 27/09/17 - 16-17198 : J.C.P. G. 2017, n°47, p.2117 - note de NOURISSAT Cyril , REVILLARD Mariel)

Garantie

- **(060264) Absence de nullité de la caution malgré le non-respect des exigences légales**

En matière de cautionnement, les mentions manuscrites des articles L.341-2 et L.341-3, aujourd'hui L. 331-1 et L. 331-2, du Code de la consommation peuvent valablement avoir été écrites par un tiers mandaté à cet effet. (Cass.Com - 20/09/17 - 12-18364 : J.C.P. E. 2017, n°47, p.43 - note de LEGAIS Dominique)

- **(060182) Chronique de jurisprudence de droit bancaire : garanties des crédits bancaires**

L'action de la caution fondée sur un défaut de mise en garde n'est pas soumise à l'article L.650-1 du code de commerce - Créanciers épargnés par l'exigence de proportionnalité, mais rattrapés par le devoir de mise en garde - Cautionnement : extension des règles du Code de la

consommation aux créanciers professionnels sans but lucratif et aux contre-garants (Cass.Com - 12/07/17 - 16-10793 ; Cass.Com - 13/09/17 - 15-20294 ; Cass.Com - 27/09/17 - 15-24895 : Gazette du Palais 2017, n°39, p.70 - note de MOREIL Sophie , BOURASSIN Manuella)

Textes

Législation Communautaire

Assurances

- (060243) Règlement d'exécution (UE) 2017/2190 de la Commission du 24 novembre 2017 portant modification et rectification du règlement d'exécution (UE) 2015/2452 définissant des normes techniques d'exécution en ce qui concerne les procédures, les formats et les modèles pour le rapport sur la solvabilité et la situation financière en vertu de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil (J.O.U.E. série L n°310 du 25/11/17, p.30)
- (060242) Règlement d'exécution (UE) 2017/2189 de la Commission du 24 novembre 2017 portant modification et rectification du règlement d'exécution (UE) 2015/2450 définissant des normes techniques d'exécution en ce qui concerne les modèles de communication d'informations aux autorités de contrôle en vertu de la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil (J.O.U.E. série L n°310 du 25/11/17, p.3)

Banque

- (060241) Règlement délégué (UE) 2017/2188 de la Commission du 11 août 2017 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la dérogation relative aux exigences de fonds propres pour certaines obligations garantie (J.O.U.E. série L n°310 du 25/11/17, p.1)

Bourse et marchés financiers

- (060247) Règlement délégué (UE) 2017/2194 de la Commission du 14 août 2017 complétant le règlement (UE) n° 600/2014 du Parlement européen et du Conseil concernant les marchés d'instruments financiers en ce qui concerne les paquets d'ordres (J.O.U.E. série L n°312 du 28/11/17, p.1)

Législation Nationale

Assurances

- (060246) Ordonnance n° 2017-1609 du 27 novembre 2017 relative à la prise en charge des dommages en cas de retrait d'agrément d'une entreprise d'assurance (J.O. n°277 du 28/11/17)
- (060244) Ordonnance n° 2017-1608 du 27 novembre 2017 relative à la création d'un régime de résolution pour le secteur de l'assurance (J.O. n°277 du 28/11/17)

Banque

- (060222) Arrêté du 22 novembre 2017 portant application des articles L. 562-3 et suivants et L. 714-1 et suivants du code monétaire et financier (J.O. n°274 du 24/11/17)